

Avis adopté

Séance plénière du 11 avril 2023

Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France face aux changements climatiques ?

Déclaration du groupe des Outre-mer

Les organisations supranationales ont érigé le droit à l'eau potable au rang de normes fondamentales protégeant la dignité humaine.

Pourtant lorsqu'on observe les scénarios du GIEC, nous avons toutes les raisons de nous inquiéter de la diminution de ces ressources vitales.

Tous les jours, nous assistons aux effets du réchauffement climatiques : l'augmentation des températures et la multiplication des périodes caniculaires avec des conséquences sur le remplissage des nappes phréatiques et de l'assèchement des cours d'eau.

Sans amélioration, c'est bel et bien notre modèle de développement économique, nos modes de consommation, notre environnement et notre biodiversité qui sont en péril.

Il y a quelques mois, la Délégation aux Outre-mer a mis en exergue non pas le manque de ressource mais le déficit structurel d'équipements, la défaillance de gouvernance et le besoin de financement dans les territoires ultramarins dans son avis sur la gestion de l'eau et de l'assainissement.

En effet, Mayotte et dans une moindre mesure la Guyane doivent répondre aux enjeux d'insuffisance de couverture et de retards d'équipement et ce dans un contexte de vive croissance démographique doublé d'une progression d'habitat insalubre et informel.

La Guadeloupe est quant à elle un paradoxe. Alors que le territoire dispose d'un potentiel disponible de 7 000 m³ par habitant contre 3 000 dans l'Hexagone, le quart de la population est quotidiennement confronté à des restrictions d'accès à l'eau potable. 60% de l'eau est ainsi perdue du fait d'un mauvais entretien des réseaux de distribution.

Concrètement, les conséquences de la mauvaise gestion de l'eau précarisent davantage les familles dont les plus pauvres et les professionnels.

Dans de telles conditions, comment la précarité sociale et le développement de nos territoires ne seraient-ils pas aggravés ?

La gestion durable de l'eau dans les Outre-mer nécessite de répondre à un double défi : Moderniser la filière d'adduction et de traitement. Aussi, comme nous l'avons rappelé, le sujet des transferts obligatoires des compétences eau aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale depuis la loi NOTRe est fondamental.

Si le plan « Eau DOM », acté par l'État avec l'AFD et la Caisse des dépôts, a vocation à résoudre les difficultés de fonctionnement et de gestion du service des eaux en outre-mer, les handicaps à surmonter nécessitent une indéniable intensification des investissements de court terme.

Le groupe des Outre-mer a voté l'avis.